80e ANNEE. — N° 90. VENDREDI 2 AOUT 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LE DEVOIR PRÉSENT

La nécessité de restaurer l'Etat français n'est pas de celles qui peuvent se contester. Non plus que de le faire suivant d'autres principes que ceux du régime ancien qui s'est écroulé sur eux. De cet « électoralisme » politique qui met les dirigeants parfois clairvoyants sous la direction des dirigés toujours aveugles ; de cet « électoralisme » politique d'où la démagogie sort comme le fleuve sort de la source, il ne doit rien rester. Tout cela ne fait plus d'ailleurs qu'un informe amas de ruines au ras du sol d'où c'est la France toute neuve qui doit ressurgir !

Ce sera l'œuvre du gouvernement Pétain qui n'a pas seulement à liquider une faillite, mais à ouvrir pour notre pays les voies d'un meilleur destin.

⁂

Dire que cette tâche est terriblement difficile, c'est exprimer une de ces évidences tellement visibles et sensibles qu'il semble inutile de les formuler. Et pourtant, si ! Il le faut pour incliner l'opinion à une patience dont le gouvernement a besoin ; pour la persuader qu'en lui faisant plein et entier crédit, elle sert le pays de la seule et de la meilleure manière qui soit possible.

Il est des choses qui doivent être suggérées plutôt que dites et comprises sans qu'il soit nécessaire de les souligner. Ceux-là de nos lecteurs nous comprendront mieux qui ont entendu ces jours derniers la radio française, tenue à tant de réserve, transmettre un article de la Tribune de Lausanne, *où notre confrère suisse discutait les projets germano-italiens. Ceux-là seront facilement persuadés que la présence du gouvernement Pétain nous préserve d'un sort auquel nous ne voulons que faire allusion et auquel il ne faut penser que pour essayer de l'éviter !*

⁂

Si ce gouvernement ne pouvait pas mener à bien l'œuvre qu'il a entreprise, tâchez d'imaginer ce qui ne manquerait pas de nous arriver dans l'impuissance où nous semblerions être de nous conduire nous-mêmes ! Les temps sont définitivement passés de ces expériences ministérielles toujours manquées et toujours recommencées. Nous pouvions au temps jadis — c'est-à-dire il y a encore un an ! — nous permettre ce luxe destructeur et dangereux sur notre territoire libre et intact, où nous étions souverains. Nous n'avions à craindre, alors, que le jugement méprisant des étrangers ricaneurs, mais rangés en cercle autour de nos frontières. Aujourd'hui, ce ne sont plus des étrangers qui nous regardent de chez eux. Ce sont des vainqueurs, campés en armes sur notre sol désarmé. Et des vainqueurs exigeants.

⁂

Inutile d'insister sur un sujet qui nous touche en ce qu'il y a de plus douloureux peut-être dans la situation de dépendance à laquelle ni notre esprit ni notre cœur ne sont encore habitués ! Cela fait mal, mal à crier !

Mais il faut y penser en nous-mêmes pour nous convaincre que nous n'avons plus qu'un moyen de préserver ce qui nous est laissé de liberté, comme la réserve suprême d'où pourra sortir l'avenir réparateur. Et ce moyen c'est d'aider le gouvernement Pétain, de nous tenir étroitement unis autour de lui et de le soutenir de toute notre ferveur dans une tâche où il ne faut pas qu'il échoue.

Il ne s'agit pas ici de « politique » dans la forme des compétitions de groupes ou de partis, comme on l'entendait autrefois. De sa réussite ou de son échec, dépend le sort futur de notre pays.

Emile LAPORTE.

LA RÉFORME FAMILIALE

C'est, je crois, Fontenelle, qui disait : « Si j'avais les mains pleines de vérité, je ne les ouvrirais pas. »

La vérité choque toujours et généralement déplaît. J'en fais présentement pour ma modeste part l'expérience. « Pourquoi, m'écrit un lecteur, les choses que vous dites à présent ne les avez-vous pas dites plus tôt ? Vous auriez eu plus de mérite. » Je me flatte d'avoir bien souvent heurté les idées reçues, notamment en ce qui concerne le ridicule préjugé du travail manuel et le fétichisme du diplôme qui, si souvent, conduit au chômage et à la misère.

Mais j'avoue n'avoir pas tout dit de ce qu'il fallait. C'est que l'heure de l'absolue franchise n'était pas venue. Pour avoir insinué, un jour, que le véritable rôle de la femme n'était pas d'imiter l'homme et se rivaliser avec lui dans « toutes » les professions, que ne me suis-je pas fait écrire ! C'est pourtant la vérité, la vérité qui, demain, sera officielle. Elle l'est déjà aujourd'hui.

On prête au nouveau Chef de l'Etat l'intention de renvoyer à sa maison la femme mariée, la femme dont le mari touche un salaire, et de permettre le travail qu'aux femmes seules, celles qui n'ont pas d'autre moyen d'existence. Est-ce une monstruosité ?

On prétexte : « Le salaire de certains hommes mariés est insuffisant; sans l'aide du salaire de l'épouse, le ménage ne pourrait pas vivre. » C'est quelquefois vrai, mais pas toujours.

Il s'agit, d'ailleurs, de savoir ce qu'on entend par le mot « vivre ». Il est certain que si l'on veut s'offrir, outre la matérielle, des voyages, des spectacles, des soins coûteux de beauté, etc., peu de maris gagnent assez d'argent pour faire marcher leur maison.

Autre argument : la femme mariée qui reste chez elle à attendre patiemment le retour de son mari, s'ennuie.

Il est vrai qu'une fois son petit ménage terminé, l'épouse se sent vite oisive, et si elle n'aime ni la lecture, ni les travaux d'aiguille, elle s'ennuie. Mais si elle a des enfants, elle n'a plus le temps de s'ennuyer.

Le Maréchal vient de dire : « La France rajeunie veut que l'enfant remplisse nos cœurs de l'espoir qui vivifie, et non plus de la crainte qui dessèche. » La plus urgente des choses dans le nouvel Etat français consiste donc à faire que la maternité ne soit plus considérée comme un malheur, mais comme une chose normale et naturelle. Ceci fait, tout le reste reprendra son équilibre.

Pour quelques femmes pas très femmes, qui rêvent d'un travail garçonnier, combien ont le secret désir d'une vie tranquille dans leur petit intérieur ?

PAN.

INFORMATIONS

Double protestation française

Les amiraux Cayol et Villaine, qui commandaient les unités françaises se trouvant dans les ports anglais au moment de l'armistice, ont été invités par l'amirauté britannique à se rendre immédiatement à Oxford, en résidence forcée, avec interdiction de communiquer avec les camps de marins.

La deuxième protestation du gouvernement français concerne les pétroliers français « Roxane » et « Melpomène », retenus dans le port d'Alexandrie où ils se trouvaient au moment de l'armistice.

Le gouvernement français a demandé qu'ils soient relâchés, en insistant sur l'intérêt que représentant pour le ravitaillement de la France en pétrole ces deux bâtiments, qui jaugent ensemble 25.000 tonnes.

Le gouvernement anglais n'a pas fait droit à la requête du gouvernement français.

La population de la Seine

Le « Bulletin municipal » vient de publier le dénombrement de la population du département de la Seine à la date du 14 juillet. Voici les chiffres indiqués :

Paris : 1.101.030 ; arrondissement de Saint-Denis : 527.214 ; arrondissement de Seaux : 440.219 ; total : 2.068.463.

Soit, au total, depuis le 7 juillet, une augmentation de 129.631 habitants. Mais, depuis le 14 juillet, grâce à de nouvelles rentrées, ce nombre est sensiblement dépassé.

Accord d'amitié hispano-portugais

La radio anglaise annonce qu'un nouvel accord d'amitié a été signé à Lisbonne entre l'Espagne et le Portugal.

Cet accord confirme le pacte mutuel de non agression et stipule qu'au cas où l'un des deux pays serait menacé, soit dans son indépendance, soit dans son intégrité, les deux nations se concerteraient aussitôt.

L'accord entrera immédiatement en vigueur.

Le Canada et la guerre

Le colonel Ralston, ministre de la défense nationale, a annoncé au Parlement que les hommes seraient mobilisés à la cadence de 30.000 par mois pour être versés dans la milice active non permanente.

Par ailleurs, a-t-il dit, le gouvernement a l'intention d'accroître le corps expéditionnaire composé de deux divisions, qui se trouve actuellement en Angleterre ; à cet effet, une troisième et quatrième divisions seront entraînées et équipées au Canada.

L'offensive allemande contre l'Angleterre

D'après les correspondants des journaux américains dans les capitales européennes, l'offensive allemande contre la Grande-Bretagne serait imminente. Cette attaque, estiment les correspondants américains, donnera lieu à la plus grande bataille que le monde ait jamais connue.

Les chroniqueurs militaires américains considèrent que la plus grande bataille du monde ne peut être que de courte durée et doit donner lieu à un résultat décisif. Ils en concluent que la guerre européenne est sur le point de s'achever. Elle prendra fin, en tout cas, disent-ils, avec le combat qui se prépare.

Les canaux anglais seront barrés

Pour empêcher les Allemands, en cas d'invasion de l'Angleterre, d'utiliser les canaux britanniques, le ministre de l'Intérieur a décidé que le règlement prescrivant de laisser inutilisables les automobiles ayant besoin de réparations, serait applicable à tous les navires fluviaux.

Pertes britanniques

L'Amirauté annonce que les pertes subies par la marine marchande, pendant la semaine terminée le 21 juillet, sont les suivantes :

Onze bateaux britanniques, totalisant 37.577 tonneaux ; un navire allié de 2.088 tonneaux ; six navires neutres, représentant 10.192 tonneaux.

Ces pertes sont légèrement inférieures à la moyenne hebdomadaire depuis le début de la guerre et n'atteignent pas le quart de celles enregistrées.

Pas de paix sino-japonaise

Dans les milieux proches du gouvernement de Tchoung King, on affirme que la Chine a rejeté des ouvertures de paix japonaise.

Le gouvernement japonais avait fait à la Chine les propositions suivantes : Cessation par la Chine au Japon de cinq provinces ; reconnaissance du général Wang Ching Wei, comme président de la République chinoise ; garantie du « statu quo » du Mandchoukouo. C'est le général Tchang Kai Chek lui-même qui, dans un discours pathétique, aurait emporté la décision du rejet de cette proposition.

Le port de Londres serait « vérrouillé »

Le D.N.B. diffuse une dépêche de New-York signalant une information de source privée au « New-York Daily News », d'après laquelle l'Amirauté britannique aurait « verrouillé complètement » le port de Londres à la navigation, en raison des attaques incessantes de l'aviation allemande.

D'après la même information, la navigation des ports de Newcastle, de Hull et de Southampton aurait également cessé.

Les aménagements du port de Southampton et les environs auraient été sérieusement endommagés et la population de la ville et de ses environs aurait été presque entièrement évacuée.

La conférence de Salzbourg

Le journal suisse « Neue Zurcher Zeitung » croit pouvoir apporter quelques précisions sur les remaniements territoriaux envisagés. La Roumanie serait disposée à céder une bande de territoire allant de Marmaros-Sziget à Grossyodein, mais refuserait Arad et Temesvar. Les Hongrois exigeraient la ligne Maros-Klausenburg. Dans ces conditions, un arbitrage semble inévitable. En revanche, la Roumanie ne ferait pas de difficultés pour céder la Dobroudja méridionale, selon le tracé existant avant la seconde guerre balkanique et les puissances de l'axe tiendraient à voir cette question réglée en dehors de toute influence de la Russie.

Les pertes allemandes

Les pertes allemandes, jusqu'au 28 juillet, s'élèvent à 908.000 tonnes ; les pertes italiennes à 254.000 tonnes.

En outre, 20.000 tonnes de navires anciennement neutres, qui naviguaient sous le contrôle ennemi, ont été détruits.

Démobilisation de l'armée du Levant

Le ministre de la Défense nationale communique :

Les familles des militaires de l'armée du Levant sont sans nouvelles d'eux depuis plus d'un mois. Qu'elles se rassurent.

L'absence du courrier du Levant est uniquement dû à l'arrêt momentané du trafic aérien et maritime en Méditerranée Il est permis d'espérer qu'avant peu un courrier régulier par avion pourra être rétabli.

De plus, la démobilisation aura lieu au Levant comme en France et les militaires démobilisés seront rapatriés dès qu'un trafic maritime sera repris.

Les télégrammes à destination de la zone occupée

L'Administration des P.T.T. informe le public que les télégrammes à destination de la zone occupée ne sont pas transmis électriquement, exception faite pour ceux à destination des départements suivants : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées.

EN PEU DE MOTS...

— On annonce que M. Neville Chamberlain est tombé sérieusement malade. Il a été transporté dans une clinique pour y être opéré.

— M. Surleau, administrateur extraordinaire de la ville de Marseille, est nommé préfet des Bouches-du-Rhône.

— Le Préfet de la Seine vient de décider que toutes les écoles du premier et du deuxième degrés, relevant de la direction de la Seine, resteraient ouvertes pendant la période du 1er août au 15 septembre.

— La Cour de Cassation, siégeant à Lyon, a rejeté le pourvoi de l'assassin Léon Corgier, condamné à mort par la Cour d'assises du Rhône, pour l'assassinat des époux Reymond, de Villefranche.

— Les usines Citroën, Renault et Peugeot vont rouvrir leurs portes. Elles se livreront à des fabrications de paix, c'est-à-dire qu'elles fabriqueront des automobiles.

— On apprend que lord Houlton, fils du vice-roi des Indes, est prisonnier en Allemagne. Lord Houlton était porté disparu sur le front français.

Chronique du Lot

FETES VOTIVES AJOURNEES

Parodiant ce début de « *Servitude et Grandeur militaires* », d'Alfred de Vigny, je pourrais écrire : S'il est vrai qu'il n'y ait pas de plus grande peine que de se rappeler un temps heureux, dans la misère, il est aussi vrai que l'âme trouve quelque bonheur dans les douloureux moments qui nous attendent à évoquer les joies d'antan qui enchantèrent notre jeunesse...

Cette mélancolique émotion m'a fait souvent jeter dans la suite de mes œuvres d'essence régionaliste un regard nostalgique sur les années de ma vie qui connurent une vie sociale bien ordonnée, où le labeur et les réjouissances paysannes s'équilibraient dans la plus parfaite harmonie.

De ces heures, j'en ai décrit tout le charme à propos des fêtes votives. C'est ainsi que la fête de Luzech, me fournit tous les éléments de l'enthousiaste fresque d'un chapitre du « *Pays des Bombances* », au moment où, à la fin du dernier siècle, le phylloxera vaincu, la jeune vigne redorait l'espoir des vignerons.

Dans un autre roman, « *Les Vacanciers* », tout récemment, j'ai pu comparer les fêtes votives de ma jeunesse, empreintes de rustique simplicité, et celles plus frelatées de cette dernière décade où un esprit plus maniéré, plus frivole et non moins imprévoyant était devenu le mal du siècle qui devait nous conduire au bord du gouffre.

La tradition des fêtes votives n'est donc pas encore prête à reprendre ses droits imprescriptibles. Une certaine décence nous ordonne de ne pas quitter trop tôt ce deuil national inauguré le jour du dernier armistice et le jour de la fête nationale. Si, comme je l'ai fait dire à un orateur de banquet dans mon « *Pays des Bombances* » : « Le cercueil des morts servit après la Victoire de marchepied aux vivants », il serait profondément fâcheux de perpétuer des erreurs signalées dans l'épilogue de ce roman qui prenait fin le jour de l'inauguration du Monument aux Morts, Cérémonie dont l'inconscience des foules exigeait un service funèbre dans la matinée, un banquet pour l'éloquence politicienne à midi et un bal dans la soirée pour la jeunesse et les rescapés de la tourmente.

Oui, une telle inconscience, nous acheminait vraiment vers ce désordre mental qui nous a conduits à toutes les facilités et à l'effondrement final...

Sans doute, les fêtes votives reprendront un jour. A cela, il y a d'excellentes raisons : on n'a qu'une jeunesse qu'il ne faut pas gâcher et le commerce local exige de tels divertissements. Mais prenons encore notre temps à méditer afin de ne pas perpétuer des erreurs qui s'admettaient dans une France victorieuse mais qui pourraient nous coûter cher dans la défaite.

Donc, c'est dimanche prochain que ma bourgade devait fêter la « Saint-Etienne ». Il y aura, sans doute, la fête religieuse, mais la fête populaire n'aura pas lieu et pour cause. Cela m'offre l'occasion de reconsidérer les événements passés par un rapprochement avec ce que fut la fête de saint Etienne, en 1790, à une époque de mœurs encore rigides, à l'aube révolutionnaire.

Dans mon roman « *Le Sans-Culotte Fricasse* », j'ai précisément fait état d'un texte du procureur d'office, M. Combeplane, retrouvé dans nos archives municipales.

« Messieurs, une triste expérience ne nous a que trop appris que la fête de saint Etienne a le plus souvent occasionné des bruits et des désordres qui prennent leur source dans les cabarets, etc., etc.

« Saint Etienne est le patron de cette paroisse. On devrait se comporter avec tout le respect et l'honneur qui est dû à ce grand saint. Cependant, le trafic entre pour beaucoup dans l'esprit de ceux qui s'y rendent, etc., etc... »

De fait, des mesures rigoureuses furent prescrites comme dans toutes les autres bourgades quercynoises en l'an de grâce 1790. Les patrouilles de la garde civique s'assurèrent que les paroissiens allaient à la messe et aux vêpres, qu'ils ne s'attardaient pas dans les auberges, que les commerçants n'ouvraient pas leurs boutiques, et, bien entendu, Monseigneur de Cahors, avait supprimé les bals et autres réjouissances païennes.

Cela n'empêcha pas d'ailleurs qu'il y eut pas mal de délinquants parmi la jeunesse, témoin le « sans-culotte Fricasse », qui termina cette journée de fête à la geôle municipale.

Voilà donc autant d'époques dont je fais aujourd'hui la synthèse et où les souvenirs s'enchainent à l'image de l'esprit des générations successives. C'est un don parfois douloureux que celui de la mémoire conservant ainsi d'inaltérables réminiscences ; les unes parées du vif éclat et de l'exquise fraîcheur de la jeunesse ; mais d'autres s'estompant sous un voile de deuil susceptible de retremper nos énergies.

Ernest LAFON.

Aux réfugiés

A la date du 30 juillet, M. le Préfet du Lot a adressé l'appel et les recommandations suivantes aux populations réfugiées sur lesquelles nous appelons toute leur attention :

Dans l'impossibilité où se trouvent mes services de répondre individuellement à toutes les demandes de rapatriement qui me sont adressées, toutes également pressantes, toutes également légitimes, je vous prie de méditer les observations suivantes :

Un désir très naturel vous pousse à revoir vos foyers, à retrouver les parents que vous avez laissés en zone occupée ; à reprendre vos occupations souvent essentielles à la vie du pays ; à rétablir vos situations, que votre absence aggrave chaque jour. Certains de vos compatriotes sont passés et vous vous hâtez sur leurs traces. Malheureusement, pour des raisons dont l'autorité occupante est juge sans appel, beaucoup d'entre vous ont été refoulés sur la ligne de démarcation, soit par route, soit par fer. Ils subissent, une seconde fois, les inconvénients de l'évacuation.

Que leur expérience collective vous fasse réfléchir et vous dissuade d'une expérience personnelle dont vous ne mesureriez pas d'avance les risques.

A l'heure où je m'adresse à vous, la ligne de démarcation est *pratiquement fermée* aux véhicules routiers, elle est *partiellement fermée* aux voyageurs des trains.

Quand les instructions me seront données de vous faire repartir, vous en serez avisés par les soins des Maires. Mais ce départ ne pourra s'effectuer que dans l'ordre et la discipline, conformément aux consignes reçues.

Ces consignes indiqueront d'abord les régions réouvertes. Il est à prévoir que certaines ne le seront que bien plus tard.

Vers les régions les plus favorisées, votre retour se fera systématiquement, pour éviter tout embouteillage. La priorité sera donnée à certaines professions, aux agriculteurs notamment. L'Administration veillera à ce qu'elle soit respectée. Rien ne servira de réclamer une priorité basée sur des raisons matérielles ou sentimentales, qu'elle qu'en soit la valeur. Dans les jours que nous vivons, les revendications individuelles doivent céder devant l'intérêt général. La réalisation de vos plus chers désirs est à ce prix.

Le Préfet du Lot,
Maurice BÉZAGU.

Prisonniers en Suisse

Nous devons à l'obligeance de M. le Capitaine Morel, Commandant les internés d'Escholzmatt, la liste des unités suivantes se trouvant en Suisse, afin de permettre l'établissement des rapports entre les internés et leurs familles, dont ils sont sans nouvelles :

La Compagnie Auxiliaire 673/53, du 15e Génie, est internée à Escholzmatt, Canton de Lucerne, Suisse.

Les Compagnies du 7e Bataillon du 400e Pionniers sont internées :

L'Etat-Major du Bataillon et la 2e Compagnie à Escholzmatt, Canton de Lucerne, Suisse.

Les 3e et 4e Compagnies à Sorenberg, Canton de Lucerne, Suisse.

La 1re Compagnie à Fluhli, Canton de Lucerne, Suisse.

Taxe « sur les transactions »

A partir du 1er août, la taxe d'armement prendra la dénomination de « taxe sur les transactions ».

QUERCYNOIS,

Notre beau soleil du Lot semble nous dire :

« Ne vous inquiétez pas, tout s'arrangera !... »

Mais le même soleil éclaire en France d'insondables misères.

Ces misères sont les nôtres. Tout cela ne s'arrangera qu'au prix de travail, d'efforts et de sacrifices QUE TOUS DEVRONT PARTAGER.

CAHORS

A PROPOS DE LA TAXE

Quelques lecteurs ont bien voulu nous écrire après notre dernier article sur ce sujet, qui passionne à juste titre tous nos concitoyens. Nous avions, notamment, signalé que la hausse est parfois provoquée par des consommateurs avides de s'assurer, malgré tout, des produits rares sur le marché et pour lesquels ils offrent, frauduleusement, des prix supérieurs à la taxe.

Cela se passe, bien entendu, avec la « discrétion » convenable, ce qui rend assez difficile la juste répression de ces pratiques coupables.

Un de nos lecteurs, ouvrier au Dépôt, nous fait part à ce sujet d'une idée dont la réalisation pourrait bien avoir pour heureux résultat de pincer en flagrant délit les délinquants.

Seulement ces procédés ne peuvent avoir d'effet utile que s'ils ne sont pas divulgués publiquement. C'est pourquoi nous nous garderons de les dire ici, nous réservant d'en faire part à « qui de droit ».

80e Section de Médaillés Militaires

En raison des circonstances actuelles, le Bureau a cru utile de reporter à une date ultérieure, la réunion trimestrielle.

Les membres qui avaient à voir le trésorier pour l'année 1940, sont priés de vouloir bien adresser un mandat-carte au camarade Lacoste Louis, 10, rue Sainte-Barbe, à Cahors.

Sports boules

Les membres de l'Amicale bouliste des Badernes sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu au siège de la Société, café de la Bourse, chez M. Laporte, le jeudi 1er août, à 20 h. 30 très précises.

Formation du bureau.

Présence indispensable.

Infraction à un arrêté

Pour vente de viande un jour d'interdiction, procès-verbal a été dressé à M. Sarny, boucher. c

Cour d'appel d'Agen

Le tribunal correctionnel de Cahors avait condamné pour vol deux réfugiés belges, le nommé de Nède, à 3 ans de prison, et le nommé Nengnet, à 5 mois.

La Cour d'appel, réformant le jugement, condamne de Nède à 2 ans de prison et Nengnet à 4 mois.

Tribunal correctionnel

Outrages aux agents. — Pour injures aux agents de l'autorité, chargés de maintenir l'ordre en gare de Cahors, le nommé C., soldat démobilisé, est condamné à 3 jours de prison.

Propos subversifs. — Le sieur L..., retraité à Cahors, a tenu devant plusieurs personnes des propos considérés comme subversifs. Mais l'affaire est renvoyée à huitaine, les témoins ne s'étant pas présentés à l'audience.

Vol d'essence. — Un sujet belge est poursuivi pour avoir pris 10 litres d'essence sur une voiture automobile en stationnement à Souillac. Il croyait, déclare-t-il, que la voiture était... abandonnée.

Me Lacaze présente la défense de l'inculpé qui est condamné à un mois de prison avec sursis.

Accident mortel d'auto. — Au mois de mai dernier, M. Blatgé, chauffeur de taxi, heurta, en auto, près de Bouziès, M. Fréjaville, âgé de 81 ans, qui fut renversé et succomba des suites de l'accident.

L'enquête a établi que l'accident était dû à l'imprudence de M. Fréjaville. Me Gisbert présente la défense de M. Blatgé, qui est relaxé.

Blessures involontaires. — Une auto conduite par Mme L..., réfugiée, demeurant à Luzech, heurta un jeune garçon de 13 ans qui fut blessé mais sans gravité.

Me Tassart établit nettement que Mme L..., n'est pas responsable de l'accident. Mme L... est relaxée.

COURS PIGIER

La Direction informe les élèves que des COURS D'ENTRAINEMENT commenceront le *vendredi* 2 *août* 1940 à 8 heures 30

Ces cours ont pour but dans l'attente de l'ouverture régulière de l'Etablissement de permettre aux élèves de maintenir leurs connaissances professionnelles. Ils auront lieu tous les jours *de* 8 *h.* 30 *à* 11 *h.* 30 *et de* 13 *h.* 30 *à* 16 *h.* 30.

C'EST TRÈS URGENT !...

Nous avons dit le dévouement que les « Dames Noires » et les personnes qui les aident déploient chaque jour pour servir aux réfugiés nécessiteux ou de passage des milliers de repas !

Le dévouement ne suffit pas. Il faut aussi du matériel. On doit comprendre qu'à un rythme pareil, il s'use, s'abime ou se casse vite.

C'est pourquoi il est fait à toutes les personnes charitables un appel pressant. On a un urgent besoin de couverts, de gobelets, de verres et de bouteilles.

Aussitôt que possible, il faut les apporter aux « Dames Noires ».

A PROPOS DES EXAMENS

L'omission, par quelques journaux, du titre du récent communiqué du Directeur de l'E.P.S., — relatif aux examens et destiné aux élèves de son établissement actuellement disséminés, — a pu faire croire aux autres candidats que ce communiqué s'adressait à tous et que tous pourraient être hébergés à l'école.

Le Directeur tient à préciser qu'il n'avait d'ailleurs pas qualité pour se substituer à l'Inspection académique et donner un tel communiqué.

Faute de place et de matériel de literie, il ne peut en être ainsi. Nous précisons donc que l'établissement recevra par priorité ses élèves internes puis, dans toute la mesure du possible, les candidats à l'Ecole normale.

Il pourra les recevoir tous à la condition que chacun apporte ses draps et que tous ceux qui le pourront apportent leur matelas.

Quelques autres candidats pourraient être hébergés à la condition expresse de fournir eux-mêmes toute leur literie, exception faite pour les réfugiés déjà inscrits.

Tous les candidats qui désirent profiter de ces facilités sont invités à en informer le Directeur en précisant ce qu'ils peuvent fournir.

Aucune réponse ne sera adressée aux demandes qui ne contiendront pas une enveloppe timbrée avec adresse. — [*Communiqué du Directeur de l'Ecole Primaire Supérieure*].

Logement des militaires chez les particuliers

Le Général Commandant le département précise que le droit à réquisition pour le logement des militaires reste ouvert, que les billets de logement devront être acceptés dans les mêmes conditions que précédemment et que ceux déjà délivrés restent valables.

Dans l'obscurité

Mardi soir, vers 22 heures, une auto était en stationnement, tous phares éteints, devant le bureau de poste, rue Bourseul.

Un cycliste, venant de la rue Wilson, prit le tournant de la rue Bourseul et, tout naturellement, le vélo n'étant pas éclairé, un choc eut lieu.

Le cycliste n'eut pas de mal, mais le vélo fut très endommagé.

Une discussion eut lieu entre le propriétaire de l'auto et le cycliste, mais sans résultat. De l'avis des témoins, tous deux avaient eu le tort de ne pas avoir éclairé leur véhicule.

Malheureusement, des accidents identiques se sont produit et se produisent assez souvent, la nuit venue, dans divers quartiers de la ville, et il faut bien reconnaître que ces accidents n'auraient pas lieu si un éclairage, même réduit, était enfin rétabli en ville !

Le taux d'extraction des farines

Le Gouvernement a décidé de porter à 82 pour cent le taux d'extraction des farines panifiables, ce qui élève, notamment, par rapport à l'avant-guerre, le rendement en farine panifiable des blés passant en meunerie.

Administration départementale

Nous avons appris avec plaisir que M. Paul Demange, ancien sous-préfet de Gourdon, est nommé directeur-adjoint de l'administration départementale.

Cette nomination a été accueillie avec grande satisfaction par tous ceux qui, à Gourdon, comme dans notre département, avaient apprécié les belles qualités d'administrateur de M. Paul Demange, auquel nous sommes heureux d'adresser nos bien vives félicitations.

Pas de plaque

La gendarmerie a dressé contravention au jeune J. C..., pour défaut de plaque de contrôle à son vélo.

Les voleurs de vélos

Mardi soir, M. Carrié Paul, arrivant de Fumel, avait laissé son vélo, sur le quai de la gare, ou il s'était rendu pour retirer des colis qu'il avait apportés.

Quand il voulut reprendre la bicyclette, elle avait disparu, et toutes recherches pour la retrouver furent sans résultat.

Nos Echos

Les artistes à Cahors.

Si les temps n'avaient pas été aussi tristes pendant ces noires semaines, quelles belles séances musicales on aurait pu organiser à Cahors avec le concours de quelques-unes des personnalités du théâtre et du concert qui séjournèrent ou même qui sont encore dans notre ville.

Sans parler de notre compatriote et ami, Philippe Gaubert, et de quelques professeurs du Conservatoire comme M. Estil ou autres vedettes de l'art musical, il y avait aussi — il y a encore — Mme Marguerite Faure, créatrice à Paris de l'Association de Musique pour la Jeunesse, qui donna à la Comédie des Champs-Elysées de si remarquables soirées.

Artiste de race et de nature, Mme Marguerite Faure n'est pas seulement une cantatrice de grand style, elle peint aussi bien qu'elle chante. Nous avons vu d'elle quelques portraits au pastel de plusieurs de nos compatriotes, qui sont de tout premier ordre !

Dans l'affreuse tristesse de notre époque, l'art, la poésie, la littérature, sont de grands consolateurs !

Cahors en Quercy ou Cahors en Guyenne ?

Notre ami et collaborateur, Ernest Lafon, a judicieusement exprimé dans nos colonnes le point de vue des Cadurciens pour la prochaine division de la France en Provinces. Ce problème est en effet à l'ordre du jour et nombre de nos confrères se livrent au jeu facile des pronostics. Il y en aura 20 à 25, soutiennent les uns, une quarantaine affirment les autres. Humblement, nous attendons les décisions du Gouvernement, mais déjà l'on se demande si Cahors sera d'ici peu Cahors-en-Quercy ou Cahors-en-Guyenne. Cela dépend en effet du nombre de provinces que comptera la France de demain. — AVERNE.

PRIME DE DÉMOBILISATION ET INDEMNITÉS DIVERSES

L'Autorité militaire communique :

Certains articles de presse déjà parus sur ce sujet ont pu induire en erreur les démobilisés. Il y a lieu de mettre cette question au point.

1° *Démobilisés avant le* 1er *août* 1940. — A) *Officiers et sous-officiers à solde mensuelle :* Ont droit à :

1) Solde, accessoires de solde et indemnités du tableau 1 *bis* de l'Instruction du 10 août 1938, y compris les indemnités de vivres et cuisson ;

2) Pour une période de dix jours à compter du lendemain du jour où ces militaires sont dirigés sur le Centre démobilisateur, la solde, accessoires de solde et indemnités comme ci-dessus. Toutefois, les prestations d'alimentation ne sont dues que pour les journées comprises dans la période de dix jours et antérieures au 1er août ;

3) A la prime de démobilisation jusqu'au grade de Capitaine inclusivement, dont 200 fr. payables à la démobilisation.

B) *Sous-Officiers et troupe à solde journalière :* 1) Prêt et haute paye de guerre échus (haute paye de guerre au tarif intérieur) ainsi qu'aux primes d'alimentation échues ;

2) Pour une période de dix jours à compter du lendemain du jour où ces militaires sont dirigés sur le Centre démobilisateur, au prêt et à la haute paye de guerre comme ci-dessus, mais sans prime d'alimentation ;

3) A la prime de démobilisation, dont 200 fr. payables immédiatement.

2° *Démobilisés après le* 1er *août.* — A) *Officiers et sous-officiers à solde mensuelle :*

1) Solde échue et indemnités du temps de paix ;

2) Dix jours de solde et indemnités du temps de paix ;

3) A la prime de démobilisation dans les mêmes conditions qu'avant le 1er août.

B) *Sous-Officiers et Troupe à solde journalière :* 1° Prêt échu ; 2° Dix jours de prêt ; 3° Prime de démobilisation.

Déclaration des chevaux prêtés par l'Armée

Les détenteurs de chevaux de l'Armée à titre de prêt, de dépôt, sont invités à en faire la déclaration à la Mairie de Cahors.

Trouvailles

Il a été trouvé :

Une chienne, par M. Dagneau ; une bague, par M. Taillade ; un livret de famille ; un livret militaire, par X. ; une paire de lunettes, par M. Labro Léon ; un porte-monnaie contenant une petite somme, par M. Freyssinet ; un bracelet métal blanc, par M. Paty ; un portefeuille, par M. Roux ; un parapluie, par M. Valadié ; un billet de banque, par M. Gisbert ; un billet de banque, par M. Mouillour ; une ceinture de dame, par Mme Lengretain ; une médaille, par Mme de Ginestet.

Etrangère en défaut

Procès-verbal a été dressé contre Mlle Carmela Abadie, 19 ans, de nationalité espagnole, pour défaut de renouvellement de papier d'identité dans les délais réglementaires et défaut de sauf-conduit.

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

C.E.P. — Huguette Dulac, Renée Resséjac, Benoît Bouel, Raymond Mousset et Georges Vincent, élèves de notre école publique, ont subi avec succès, samedi 27 juillet, à Catus, les épreuves de l'examen du C.E.P.

Félicitations aux jeunes lauréats et à leurs dévoués maîtres.

Saux

Le ravitaillement. — Comme partout aux environs, le ravitaillement est mal assuré à Saux. Ici, nous n'avons pas d'épiciers, et l'alimentation générale ne fonctionne plus. Bref, nous manquons de tout.

Enfin ! M. le Maire vient de faire afficher qu'un Monsieur, voisin, épicier, peut circuler avec son auto dans le but d'approvisionner notre endroit. Espérons qu'un allègement sera apporté. C'est le moment des moissons et des gerbières : nos braves cultivateurs voudraient bien avoir de la viande, un peu de sucre, un peu de café, etc., pour contenter un peu les gens qui viennent les aider. Nous connaissons les difficultés de l'heure. Tout le monde se résigne aux restrictions ; mais les pouvoirs publics devraient savoir qu'on ne brise pas une tradition du jour au lendemain.

L'Agence Havas a réouvert ses Services de Publicité au Siège Central, 62, rue de Richelieu, Paris (2e) et dans 15 Succursales de la zone occupée.

Arrondissement de Figeac

Espédaillac

Pour les pauvres. — Au moment de quitter notre commune, M. le Prince Pierre de Monaco a versé la somme de 500 fr. au Bureau de Bienfaisance.

Mme la générale Roucaud et M. Bernard Roux, Ingénieur à Paris, réfugiés, y ont aussi versé la somme de 200 fr. Nos remerciements aux généreux donateurs.

Décès. — Nous apprenons le décès, à l'âge de 74 ans, de M. Guillaume Gratias, cultivateur à Ginouillac, commune d'Espédaillac.

Nos condoléances à la famille.

St-Céré

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Lespinasse, décédée à l'âge de 84 ans. Elle était la mère de Mme veuve Cayrol, directrice de l'Ecole maternelle, à laquelle nous adressons, ainsi qu'à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Malbec, mère de M. Malbec, agent d'assurances et de Mme Bouzou, gérante du café de l'Union.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Martel

Grande foire. — Vendredi 2 août, aura lieu à Martel une des plus grandes foires de l'année.

Souillac

Marché du 26. — Notre marché a été important : grand apport de toutes marchandises. Voici les cours pratiqués :

Poulets, 12 fr. ; poules, canards, 9 fr. ; pintades, 13 fr. ; lapins, 12 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 10 fr. la douzaine ; beurre du pays, 22 fr. ; pigeons, 16 à 20 fr. la paire.

Fruits : pêches, 5 à 8 fr. ; abricots, 6 fr. ; prunes reine-claude, 5 fr. le tout le kilo.

Légumes : pommes de terre, 4 fr. 50 le kilo ; choux, 3 fr. pièce ; salsifis, 7 fr. ; scorsonères, 6 fr. ; haricots à écosser, 7 fr. ; haricots verts, 8 fr., le tout le kilo ; salades, 2 fr. le pied ; ainsi qu'une grande quantité de plants de toutes catégories à des prix très rémunérateurs.

Salviac

Succès de compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre gracieuse compatriote, Mademoiselle Marinette Gerbus, élève au lycée Clément-Marot à Cahors, vient d'obtenir le certificat d'études secondaires avec la mention Assez Bien.

Sa sœur cadette a satisfait également avec succès à l'examen d'entrée en Sixième.

Mlles Gerbus sont les filles de notre estimé compatriote, M. Gerbus Emile, professeur de sciences physiques et naturelles à l'E.P.S. de Cahors.

Nos sincères félicitations.

Panne d'électricité. — Un poteau de traction électrique est tombé sur la route nationale et, de ce fait, notre petite cité a été privée de lumière électrique durant deux jours.

Ceux qui se cherchent

Adnet Jean, au lycée Cl.-Marot à Cahors.
Adèle Eugène, 8e Sect. Inf., en subsist. à la 17e, Lycée Cahors.
Aubry Simone, à Montlauzun, par Montcuq (Lot), Etabl. Aubry et Sim.
Auboin Fernande (Trésor. gén. de Meurthe-et-Moselle), à Meyssac (Corrèze).
Baudry René, de Paris, à Thédirac (Lot).
Boudan Suzanne, poste rest., à Mende (Loz.).
Boudart Reine, de Paris, B. Aviron n° 1.
Bracelet Marcel, de Paris, rue Anne-Besse à Cahors.
Brin R., Lieutenant 351e R.A.A., à St-Jean-Lespinasse (Lot).
Berthelet Emile, Caporal-Chef D.I.C., 179, Caserne Guibert à Montauban.
Boucherie Victor, à Villeneuve-de-Tolosane (Haute-Garonne).
Bourgeois G., à Frontenac, par Figeac (Lot).
Bandoz, mairie de Rocher, par Largentier (Ardèche).
Boulier André, poste restante à Cahors.
Bréal Suzanne, de Paris, Hôp. Gr.-Séminaire à Cahors.
Bally, 4, rue Anatole-France à Cahors.
Boué, poste restante à Meymac (Corrèze).
Besson Emile, de Paris, 22e S.I.M., Train sanit III, à Souillac (Lot).
Boulard Paulette, de Lille, à Uzech, par St-Germain-du-Bel-Air (Lot).
Bourlier Léon, de Chaumont, B. Aviron n° 5 à Cahors.
Barquet, à Pont-de-Tarn (Tarn).
Billaudot Auguste, Hôpit. Gr.-Séminaire à Cahors.
Bouvat Roger, 93e Bat. C.O.A. 49, B. 8, Camp des Garrigues à Nîmes (Gard).
Ballaud, Ecole Clémenceau à Cahors.
Bourquin Fernand, Adjudant, 64e Rég. rég., 3e Bat., à Sansac-de-Marmiesse (Cantal).
Bournacheff, chez M. Portels, ferme Lirrac, à Casteljaloux (L.-et-G.).
Boraire Raoul, 14, rue de la Brasserie Saint-Roch, à Mantes-Gassicourt (S.-et-O.).
Baudart, chez Mme Minet, à St-Maurice-de-Pionsat (Puy-de-Dôme).
Barberot Jean-Marie, 5e Génie, Dépôt des Isolés, à Millau (Aveyron).
Bodin (Mme L.), imp. d'Auvergne à Cahors.
Bourrié Jeannine, de Paris, 19, rue du Château-du-Roi à Cahors.
Barbelurin, 5e C.D.A., Serv. des Prs Vivres, à St-Sulpice-la-Pointe (Tarn).
Bégnelli Bruno, ferme Julien, chez M. Couderc, route de Figeac à Aurillac (Cantal).
Burck Willy-St., Dépôt 23e Sect. Inf. Mil., 1re sect., à Penne (L.-et-G.).
Billier Adrien, Tr. par Etat-Major, 8e région, par Roujay (Hérault).
Blazy Gilbert, Génie, C.S.R. 373/1, à Azenat (Dordogne).
Bodelet André, C.O.A. de D.C.A., 75e batt., à Berganty (Lot).
Briasse Henri, réfugié Hôp. de Sète (Hér.).
Bequin Germaine, à Marimbault, par Langon (Gironde).
Brzezinski René, à Trespoux (Lot).
Berthelot Gisèle, chez Mme Chignac, à St-Vivieu-de-Poussac (Dordogne).
Bourlier Marcel, 215e R.R., 1re Cie, Pont-de-Touzac, à Touzac (Lot).
Bassin (Mme) et le Colonel prennent leur repas à l'Hôtel des Ambassadeurs à Cahors.
Beylot, chez M. Verdier, 2, rue de la Justice, à Uzerche (Corrèze).
Baudart Emile, d'Abbeville (Saint-Lucien), 26 At. 1909, Magas. Centre des Isolés, à Larroque-des-Arcs (Lot).
Bourgeois Julien, de L'Abland'huy (Ardennes, 2e Tr. Auto, Gart. 2, 1re Cie, à Lagardelle (Lot).
Bernier Jules, chez M. Lasbouygues à St-Pantaléon (Lot).
Beaumont, chez M. Edouard, quartier Verrerie, à Levaneix-les-Mines (Creuse).
Bougues Pierre, 65, av. Jean-Jaurès, à Millau (Aveyron).
Buisson Jean, à Mante-Ma-Ville, 148/20, Tr. Auto, à Limogne (Lot).
Burley René, D.C. 31, 23e Cie, à Caillac.
Block Alfred, chez M. Mayargne, 12, rue des Halles à Carpentras (Vaucluse).
Bellelle Joseph, Dc. 31, 23e Cie, à Caillac.
Boulzo Jules, Adjudant, 28e R.A.D., 1re Batt., à Lalinde (Dordogne).
Bocheux Emile recherche M. et Mme Bocheux, de l'Aisne.
Barrier Claude, d'Orléans, à Les Mathieux, par Cahors.
Bally (Mme), 4, rue Anat.-France à Cahors.

(*A suivre*).

REMERCIEMENTS

Madame Veuve PASSERIEU et toute sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

M. Georges PASSERIEU

FACILITEZ LES ETUDES de Sixième, en faisant suivre à vos enfants des cours de :

français, préparatoires au latin et de *premiers éléments du latin anglais. — Répétitions latin toutes autres classes*

PREPARATION AU BACC.

ALAZARD

4, *rue du Portail-Alban*, CAHORS

Ts les jours de 11 *h. à* 12 *h. et de* 13 *h. à* 14 *heures.* (32.512).

Dernière heure

Deux ministres anglais avaient cherché à voir au Maroc M. Mandel

Le speaker de la radiodiffusion nationale française a donné lecture de la note suivante :

En commentant la nouvelle de l'information ouverte contre M. Mandel, la radiodiffusion britannique a annoncé que M. Duff Cooper et lord Gort s'étaient rendus au Maroc pour y rencontrer l'ancien ministre français. Les autorités locales auraient déclaré que l'entrevue entre les ministres anglais et M. Mandel n'était pas souhaitable. M. Duff Cooper et lord Gort auraient alors fait retour en Angleterre.

On peut observer que cette communication tend à défendre et à excuser l'attitude de M. Mandel, mais que si la radio britannique avait voulu aggraver son cas, elle ne s'y serait pas pris autrement.

La loi relative aux pouvoirs des préfets

Voici le texte de la loi adoptée au Conseil des ministres relative aux pouvoirs des préfets :

Article premier. — Pendant une période de trois mois à compter de la publication du présent décret, les préfets des départements situés en zone occupée sont habilités à pourvoir, en cas de besoin, par voie de nominations directes et à titre temporaire, à toutes les vacances d'emplois dans les personnels des administrations, services et établissements publics de l'Etat, des départements et des communes et des services exploités en régie, affermés ou concédés, relevant de ces collectivités en fonctions dans les départements.

Art. 2. — Pendant la même période, les préfets des départements situés en zone occupée sont habilités à exercer dans les conditions prévues par le décret du 18 novembre 1939 les pouvoirs disciplinaires sur l'ensemble des personnels, des services ou établissements publics de l'Etat, des départements et des communes et des services exploités en régie affermés ou concédés, relevant de ces collectivités en fonctions dans les départements.

Le Reich ne veut pas intégrer la Hollande

Le journal « Extrablader », de Copenhague, publie une déclaration de M. Seyss-Inquart, gauleiter de Hollande, dans laquelle il affirme que l'Allemagne ne désire porter aucune atteinte à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Hollande.

Elle ne désire pas non plus, ajoute ce journal, s'emparer de colonies hollandaises.

La Grande-Bretagne a-t-elle dit son dernier mot ?

La presse suisse qui se fait l'écho de certains milieux de Berlin se demande si la Grande-Bretagne a réellement dit son dernier mot et si la réponse de M. Churchill n'a pas été seulement différée.

La « National Zeitung », de Bâle, tient également compte de cette éventualité, mais souligne la volonté de résistance et la confiance du peuple britannique qui frappent tous les milieux.

La frontière suisse serait fermée

La B.B.C. diffuse un télégramme venant de Suisse, annonçant que les usines d'aviation allemandes Focker Wulf ont beaucoup souffert des bombardements de la R.A.F.

On apprend également de Suisse que les Allemands ont ordonné la fermeture de la frontière germano-suisse, sauf en un seul poste frontière.

On ne donne aucune raison pour justifier cette décision.

PETITES ANNONCES

Echangerais CITROEN C4, conduite intérieure, grande malle, avec essence pour long parcours contre grosse voiture de 15 à 20 chevaux, 6 cylindres. S'adresser : J. L., *Journal du Lot.* (32.514).

ON DEMANDE, de suite, **couple fermiers ou métayers,** payé 2 ans, pour mettre en valeur terre, avec bestiaux. Sérieuses références exigées. S'adresser à M. Samuel, à Mercadal-sur-Valroufié, après St-Pierre-Lafeuille (autobus Bessières ou Artigalas conduisent à l'entrée de la propriété). (32.517).

PERDU une montre en platine et **un collier** en petites perles fines. Les rapporter, 15, rue Lastié. Bonne récompense.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 40

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— Je ne vois pas en quoi l'amour eût aplani les difficultés, marmonna Orane, qui n'avait même pas fait attention aux dernières paroles de sa mère. Je ne puis vraiment pas aimer un homme que je n'ai vu que quelques heures.

— En effet, convint gaîment Mme Le Cadreron. Ce serait un vrai coup de foudre.

— Il n'en est pas ainsi, ma mère, je te l'affirme.

— J'en suis certaine maintenant, mon petit.

— Mais comment as-tu pu supposer pareille chose ? insista la jeune fille un peu fiévreusement. C'est abominable !

— N'y pensons plus, chérie... J'ai parlé un peu au hasard, ne croyant pas te faire de la peine.

— Je n'ai pas de peine, mais je ne veux pas qu'on croie des choses qui ne sont pas.

Dans son énervement, elle s'était mise à pleurer.

— Voyons, ma petite fille, protesta la mère abasourdie de l'importance que prenait sa réflexion. Ne te mets pas en pareil état pour une simple supposition. Je me suis trompée ; l'incident est clos ! Je suis d'ailleurs ravie de pouvoir garder ma fille auprès de moi... Il est, en effet, probable que cet aviateur, s'il vit encore, a déjà oublié la petite Française dont il a été le mari d'une nuit... Le principal est que, ne l'aimant pas, tu ne souffriras pas de sa défection !

Orane s'essuya les yeux, puis, redressée, elle parut, dans le vague, examiner quelque invisible tableau.

— Il vit, observa-t-elle. On me l'a affirmé et l'ambassade ne pouvait se tromper... elle avait pris plusieurs semaines pour me renseigner.

— Heureusement, ce Ruitz ne t'a pas donné signe de vie depuis ton départ de Barcelone. Il est donc à présumer qu'il ne pense plus à toi...

— C'est possible, effectivement... bien que je ne m'imagine pas qu'un homme puisse oublier si aisément qu'il est marié.

— Hé ! Il ne l'oublie probablement pas, mais il vit comme s'il ne se souvenait plus qu'il a une femme... Le résultat est le même du point de vue qui nous occupe.

— Ceci est possible, en effet.

Elle se rappelait soudain les racontars de Margarita : Ruitz avait l'habitude des aventures galantes et les femmes ne restaient pas insensibles à ses compliments.

— Je crois, remarqua-t-elle tout haut, que mon mari était un homme à bonnes fortunes, capable de mener de front plusieurs conquêtes. Comme il n'y a aucune raison de croire qu'il ait changé sa façon de vivre et se soit assagi parce que j'ai traversé sa vie pendant quelques heures, il est à supposer, évidemment, que mon existence ne le retient pas ! Il ne doit pas évoquer souvent mon souvenir pour mettre un frein à ses caprices.

— C'est ce que je pensais, approuva la mère, tranquillement. Seulement, son indifférence servira mes vœux. Je garderai ma fille auprès de moi, ce qui m'enchante.

— En effet, c'est parfait, convint Orane. S'il ne cherche pas à me rejoindre, je continuerai tranquillement à vivre auprès de vous. Ce sera délicieux.

Mais le ton démentait les paroles, et la mère s'inquiéta au fond d'elle-même de la lueur étrange qui troublait tout à coup les prunelles de son enfant.

— Nous verrons bien, se dit-elle. Après tout, une femme peut souffrir de l'abandon de son mari, sans être amoureuse de lui.

⁂

Pendant quelques instants, l'unique voyageur descendu du train à la petite gare de Rieuval hésita sur le chemin à suivre.

C'était la première fois qu'il venait en ces lieux et, bien qu'il eût une carte des bords de la Loire en mains, il manquait de points de repère pour s'orienter.

— La Loire, madame ? s'informa-t-il auprès d'une paysanne qui surveillait une vache au bord de la route. C'est bien en descendant ce chemin que je la trouverai ?

— De l'autre côté du bourg, oui, monsieur.

— Et le château des Jachères ? Il est à droite ou à gauche du pays ?

— Vers la droite, monsieur. En suivant le bord du fleuve, vous y arriverez en moins d'un quart d'heure.

— Je vous remercie, madame.

Poliment, l'étranger souleva son chapeau avant de poursuivre sa route.

Demeurée seule auprès de sa bête, la paysanne le regarda s'éloigner.

— De la visite pour Mme Le Cadreron, pensa-t-elle en branlant la tête. Un monsieur qu'est jamais venu, mais qui a bien de l'aisance... Qu'est poli gentiment, faut voir ça !

L'inconnu, un brun au teint légèrement mat, était de taille bien prise et vêtu assez élégamment. Il donnait l'impression d'un homme de la ville.

— Sûrement un Parisien, supposa encore la femme, pour qui tout étranger bien mis ne pouvait venir que de Paris. Un beau gars, au surplus, avec ses yeux de braise ! jugea-t-elle encore. S'il vient pour la petite demoiselle, le fils Dumoustier n'a qu'à bien se tenir : celui-ci est mieux que lui !

Et comme cette supposition paraissait l'enchanter, elle se mit, machinalement, à flatter sa bête avec un sourire entendu, pendant qu'elle achevait de penser tout haut, en s'adressant à l'animal :

— Vois-tu, la Roussette, les vieux aiment l'argent, mais les jeunesses préfèrent les beaux gars ! L'André, il a le sac, c'est patent ! Faut croire que ça ne suffit pas puisque l'père Le Cadreron n'annonce toujours rien !... Si celui-là vient pour l'Orane, je sais bien, moi, celui que je choisirais dans le cas où je s'rais à la place de la belle !...

Si la paysanne avait pu lire derrière le front de l'inconnu les pensées qu'il agitait tout en marchant allègrement vers le château des Jachères, elle se fût réjouie de sa perspicacité. Ruitz, car c'était lui, pensait, en effet, à Orane, mais si ces réflexions n'épousaient pas tout à fait la forme que la bonne femme leur prêtait, du moins marquaient-elles que sa visite en ces lieux ne se rapportait absolument qu'à la fille de M. Le Cadreron.

Les démarches de celle-ci au consulat d'Espagne n'étaient pas restées sans écho. Ruitz avait été avisé qu'une jeune femme, s'intéressant à lui, voulait savoir s'il n'avait pas péri dans la tourmente ibérique.

La coïncidence voulut aussi qu'au moment où Orane s'inquiétait de son sort, l'aviateur fût envoyé à Paris par son gouvernement. Nommé à un poste qui le mettait en rapports constants avec l'ambassade, il fut donc, un des premiers, informé des recherches entreprises à son sujet.

Loin de s'en étonner, il s'en était réjoui, et il envisagea tout de suite la possibilité de revoir celle qui, somme toute, était sa femme.

Evidemment, la personne qui s'était présentée à l'ambassade n'avait pas laissé entendre qu'elle recherchait son mari ; mais l'aviateur avait précisé en lui-même tous les renseignements qu'elle n'avait pas fournis :

— C'est *ma femme* qui veut avoir de mes nouvelles... ce ne peut pas être une autre !

L'image ainsi formulée était flatteuse pour le jeune homme, qui ne fut pas tranquille avant d'avoir découvert l'adresse exacte d'Orane. Celle-ci trouvée, il voulut, avec la même impétuosité, revoir la jeune femme.

Le matin même, il avait pris le train pour Tours, d'où une ligne secondaire l'avait amené à Rieuval. Maintenant, par le chemin bordant la rive de la Loire, il gagnait les Jachères.

⁂

En marchant, il se répétait :

— Ma femme !... Est-il possible que je sois marié ? Indiscutablement, Orane est ma femme ; elle porte mon nom et elle a été à moi... Je crains, cependant, que ce ne soit pas suffisant pour que je puisse me considérer comme étant son mari dans toute la force sociale du terme.

Le beau corps souple qu'il avait tenu dans ses bras hantait ses nuits sans sommeil.

Si près du but, des doutes lui venaient sur la réception qu'on allait lui faire.

(*A suivre*).